



CONVENTION SUR ESPÈCES MIGRATRICES

MÉMORANDUM D'ENTENTE SUR LA CONSERVATION DES REQUINS MIGRATEURS

Distr: Générale

CMS/Sharks/MOS1/Doc.9/Rev.1
18 septembre 2012

Français
Original: Anglais

PREMIÈRE RÉUNION DES SIGNATAIRES
DU MÉMORANDUM D'ENTENTE SUR LA
CONSERVATION DES REQUINS MIGRATEURS
Bonn, Allemagne, 24-27 septembre 2012
Point 9 de l'ordre du jour

PROJET DE PLAN DE CONSERVATION

(Note préparée par le Secrétariat Intérimaire)

Remarque: paragraphe 9 corrigé.

1. Comme indiqué au paragraphe 11 du MdE, la Réunion des Signataires devrait adopter un Plan de conservation à sa première session, plan qui sera incorporé comme Annexe à ce Mémoire d'entente.
2. Un projet de plan a été élaboré en 2010 puis remanié cinq fois. Le processus étant devenu assez complexe, il est expliqué ci-dessous en détail. On trouvera ci-dessous la genèse de l'élaboration du projet de plan de conservation.

Deuxième réunion préparatoire à Rome, Italie 2008:

3. A la deuxième réunion préparatoire à Rome (Italie) en 2008, il avait été décidé de mettre en place des mesures de conservation à insérer dans un Plan de conservation à joindre au MdE sous la forme d'une Annexe.
4. C'est ainsi qu'a été établi un groupe de rédaction intersessions à composition non limitée, présidé par les Etats-Unis d'Amérique, chargé de préparer un projet de plan de conservation. Le Groupe était ouvert à tous les Etats de l'aire de répartition et aux représentants des organisations intéressées.

Troisième réunion préparatoire à Manille, Philippines 2010:

5. Un premier projet de plan de conservation (version de Manille) a été présenté à la *Réunion technique pour l'élaboration d'un Plan de conservation et de gestion des requins migrants*, qui s'est tenue juste avant la Réunion sur la coopération internationale sur les requins migrants sous la Convention sur les espèces migratrices (Troisième réunion préparatoire) à Manille en février 2010. (CMS/Sharks/MOS1/Inf.10).
6. Un deuxième projet de plan de conservation, préparé par le Président sur la base des observations formulées et des débats supplémentaires de la réunion technique, a été présenté la même semaine à la troisième réunion préparatoire.

7. Les participants ayant reconnu que de nombreuses modifications étaient encore nécessaires, le Plan de conservation n'a pas été adopté à Manille. Toutefois, les objectifs et activités principaux envisagés dans le projet ont été insérés à la section 4 du MdE.

8. Le Président du Groupe de travail intersessions a été invité à remanier le plan à la lumière des débats de la réunion. Il a été convenu et précisé au paragraphe 11 du MdE que la première Réunion des Signataires devrait adopter le plan.

Faits nouveaux advenus depuis la réunion de Manille:

9. Après la réunion de Manille, un troisième projet de plan de conservation a été rédigé. Il a été distribué par le Secrétariat en mai 2011 à tous les Etats de l'aire de répartition et aux organisations pertinentes **qui avaient participé** aux trois ou à l'une des trois réunions préparatoires, pour observations.

10. A la date limite d'octobre 2011, le Secrétariat avait reçu des observations des pays et organisations ci-après:

- a. **Signataires:** Afrique du Sud, Allemagne, Australie, Chili, Côte d'Ivoire, Etats-Unis d'Amérique, Kenya, Philippines, Royaume-Uni, Sénégal, UE (par le biais de la Pologne)
- b. **Etats de l'aire de répartition non signataires:** Equateur, Maurice, Nouvelle-Zélande
- c. **ORGP:** Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest (NAFO)
- d. **ONG:** Humane Society International (HSI)

11. En mars 2012, un Comité de rédaction plus restreint «Les amis du Président» a été créé, chargé de travailler sur le projet final qui devait être présenté à la première Réunion des Signataires. Tous les Etats de l'aire de répartition et les organisations intéressées ont été invités par le Secrétariat en février 2012 à y prendre part. Les pays et les organisations ci-après ont participé au Comité de rédaction «Les amis du Président»:

- a. **Signataires:** Afrique du Sud, Allemagne, Australie, Chili, Etats-Unis d'Amérique, Italie, Norvège, Philippines et Royaume-Uni
- b. **Etats de l'aire de répartition non signataires:** Croatie, France, Malte, Nouvelle-Zélande
- c. **ONG:** Community Centered Conservation (C3), D.E.G. Deutsche Elasmobranchier-Gesellschaft, Humane Society International (HSI), Migratory Wildlife Network

12. Pour faciliter la tâche du Comité de rédaction, une version révisée du Plan de conservation (4^e projet) a été préparée en tenant compte de toutes les observations reçues précédemment.

13. Le Comité de rédaction a travaillé sur le projet final par correspondance.

14. Après deux séries d'observations, la 5^e version actuelle (version de Bonn) a été finalisée par le comité de rédaction; elle figure à l'Annexe I du présent document.

Principales modifications apportées au champ d'application et au contenu du Plan:

15. Les modifications suivantes ont été apportées depuis le projet de Manille (3^e version):
 - 15.1 Il a été clarifié que le Plan porte exclusivement sur les espèces inscrites à l'Annexe I du MdE (Principe I).
 - 15.2 Le champ d'application et les détails du Plan ont été réduits afin de permettre une mise en œuvre plus souple.
 - 15.3 Les redondances ont été supprimées.
 - 15.4 Les activités suivantes ont été éliminées:
 - (a) Activités indiquées ailleurs que dans la Section 4 du MdE (par ex. les questions relatives à la «soumission des rapports»)
 - (b) Activités qui n'étaient pas spécifiquement visées à la Section 4, par ex. «éducation»
 - (c) Activités qui ne concernaient pas principalement la conservation des requins et étaient déjà négociées au sein de différentes instances plus appropriées (par ex, les micro-plastiques et les changements climatiques)
 - 15.5 Toutes les questions concernant la gestion des pêches ont été inscrites sous l'Objectif B, même si elles se rapportaient aussi à d'autres objectifs. Un Principe (III i) a été élaboré, selon lequel toute activité liée aux pêches devrait être entreprise en étroite coopération avec la FAO et les ORGP.

Structure:

16. La structure du plan a été modifiée pour suivre les cinq objectifs fixés au paragraphe 12 du MdE.
17. Cette approche plus logique a été préconisée dans un certain nombre d'observations et par des membres du Comité de rédaction.
18. Il a été demandé que les activités décrites au paragraphe 13 du MdE soient regroupées sous les cinq objectifs mentionnés plus haut. Toutefois, étant donné que de nombreuses activités recourent deux ou trois objectifs, il n'a pas été possible d'adopter le paragraphe 13 comme principe d'organisation du plan.
19. De nouveaux sous-titres ont donc été ajoutés.
20. On a adopté le format tableau qui permet de présenter le Plan facilement et clairement, notamment d'insérer des informations supplémentaires sur chaque activité.
21. L'Afrique du Sud et d'autres encore ont suggéré un système de notation pour classer les activités par ordre de priorité. Il a été proposé que les Signataires puissent attribuer un rang de priorité à chaque activité à la première Réunion des Signataires.

Guide pour le Projet de plan de conservation:

Colonne 1	Indique les objectifs pertinents figurant au paragraphe 12 du MdE et présente le principe d'organisation générale du Plan
Colonne 2	Renvoie à l'alinéa du paragraphe 13 du MdE auquel l'activité correspond. Une action peut se référer à plus d'un alinéa
<i>NB: Les Signataires souhaiteront peut-être supprimer du Plan final une ou ces deux colonnes. Elles sont incluses ici pour montrer le rapport entre le Plan et la section 4 du MdE</i>	
Colonne 3	Système d'identification pour l'activité
Colonne 4	Description de l'activité
Colonne 5	Attribution d'un rang de priorité: Les Signataires souhaiteront peut-être attribuer un rang de priorité allant de 1 (le plus bas) à 5 (le plus élevé)
Colonne 6	Calendrier pour la mise en œuvre: Les Signataires souhaiteront peut-être indiquer un calendrier pour la mise en œuvre des activités. Par ex.: court terme=1-2 ans, moyen terme=3-5 ans, long terme=6-10 ans, en cours court, moyen, long terme, en cours
Colonne 7	Les responsabilités premières ou les modalités de coopération pour la réalisation des activités incluses dans ce Plan de conservation sont définies à l'aide des codes suivants: SIG= Signataires SEC= Secrétariat MULTI=instances, organisations ou arrangements multilatéraux AC= Comité consultatif du MdE sur les requins Etant donné la nature et la variété des activités, il arrive que certaines responsabilités soient partagées ou entreprises par plus d'une entité, ce qui explique que plusieurs codes d'identification sont parfois indiqués

Action requise:

Les Signataires sont invités à:

- a) Reconnaître le travail accompli par le Groupe de rédaction intersessions et les Amis du Président pour la préparation de ce projet.
- b) Finaliser et adopter le Plan de Conservation de Projet, joint en annexe au présent document.